

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**COMMUNE DE CABANAC-ET-VILLAGRAINS (GIRONDE)****Date de convocation :**
01/12/2025**Membres :**En exercice **18**Présents : **12**Votants : **15****Date d'affichage :**

09/12/2025

Date de publication :

09/12/2025

Le 08 décembre 2025 à 20h30 au foyer polyvalent

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean Georges CLAIR, Maire.

Étaient présents : Daniel BORDES, Jean Georges CLAIR, Lionel COUBRA, Anne – Cécile DUCOSSON, Olivier FORÉT, Aurélia FOURNIER, Vincent NEVOT, Damien OBRADOR, Muriel PAILLER, Katia PÉDEMAY, Céline PELTIER et Aurore VERDIER**Étaient représentés** : Gabriel BEUGIN par Katia PÉDEMAY, Nathalie KATSAMANTOU par Olivier FORÉT et Sophie SUBIRATS par Jean Georges CLAIR**Absents** : Fabrice GUIRAUD, Carine LASSOUANE et Tovo RABEMANANTSOA**Secrétaire de séance** : Katia PÉDEMAY**DÉLIBÉRATION N° 2025-98****OBJET** : Admission en non valeurs de créances irrécouvrables – budget principal

Le comptable public propose l'admission en non-valeur des listes 7829830332 et 7568780032 arrêtées à la date du 21 octobre 2025. Lorsque toutes les voies d'exécution sur les biens et le cas échéant sur la personne redevable ont été épuisées sans aboutir au recouvrement des créances publiques, les créances admises en non valeur sont proposées en non-valeur à l'initiative du comptable chargé du recouvrement.

Le montant des créances proposées en non valeur s'élève à 730,94 € et 23,78 €. Ces créances concernent une personne disparue, des poursuites sans effet ou inférieures au seuil admis. Les créances en non valeur seront imputées au compte 6541- Créances admises en non-valeur.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver l'admission en créances irrécouvrables de la liste 7829830332 d'un montant total de 730,94 € et de la liste 7568780032 d'un montant total de 23,78 €,
- d'autoriser M. le Maire à réaliser les mandats de régularisation correspondants,
- de donner tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

POUR : 15**CONTRE** : 00**ABSTENTION** : 00

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

En mairie, le 08 décembre 2025

Le Maire
Jean Georges CLAIR



La secrétaire de séance
Katia PÉDEMAY